

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 2 octobre 2018

Communiqué de presse

Fin d'Episode de pollution de l'air Procédure d'alerte levée

L'épisode de pollution aux particules fines PM_{10}^* est terminé. Le Préfet de Martinique lève les mesures spécifiques qui avaient été prises.

(*) Les PM_{10} représentent la catégorie de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le site de l'Agence Régionale de Santé Martinique : <http://www.ars.martinique.sante.fr>

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

www.madininair.fr

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en œuvre :

www.martinique.pref.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972